

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 JANVIER 2019 A 18 H 00

Convocation du 14 Janvier 2019

PRESENTS : Mr le Maire, Mrs Gachon, Reynaud, Mr Cloche, Rouby, Guénard, Escoffier, Martinat, Mes Gambetti, Gordillo, Ranc

ABSENTS : excusés : Mes Paillard, Boureghda, Mr Roig
Mme Paillard donne procuration à Mr GAUDIBERT

Secrétaire de séance : Mr Escoffier

CONFORMITE ELECTRIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX : Devis Ets CHANABAS

À la suite de la vérification des installations et des équipements dans les bâtiments communaux par le bureau d'études APAVE, Monsieur le Maire présente au conseil municipal plusieurs devis des Etablissements CHANABAS pour la mise en conformité des bâtiments communaux :

Liste des devis de « mise en conformité électrique » pour un montant total de 4 844.20 € TTC

- Poste de refoulement Lotissement Les Lavandins : 694.80 €
- Groupe scolaire : 405.80 €
- Salle des fêtes : 898.80 €
- Bâtiment Mairie : 462.00 €
- Bibliothèque : 300.00 €
- Salle du 3^{ème} Age : 82.80 €

Les travaux urgents seront réalisés.

Panne de chauffage SALLE DES FETES

Le bloc « climatisation » de la petite salle est en panne suite à une fuite de gaz ; il a été réalimenté ce jour pour un coût d'environ 1 000 € (facture en attente). Le circulateur de la pompe à chaleur du chauffage au sol a été remplacé.

Un courrier sera adressé à la SMACL au sujet du décolllement du carrelage en leur précisant qu'il s'agit des suites de l'avarie déjà signalée en 2015.

INTERCOMMUNALITE – TRANSFERT COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du bureau communautaire du 19 septembre dernier, les élus se sont positionnés pour un report du transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026.

Ce report doit être sollicité par délibération des assemblées communales qui doivent au minimum représenter 25 % des communes et plus de 20 % de la population.

Une délibération est prise à l'unanimité pour :

S'opposer au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020 à la Communauté de Communes Drôme Sud Provence

Demander le report du transfert de la compétence eau au 1^{er} janvier 2026

Demander le report du transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2026
Préciser que la présente délibération sera notifiée au Préfet de la Drôme et au Président de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence

MAISON « ANCIENNE POSTE »

Une délibération est prise à l'unanimité pour autoriser monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la cession du bâtiment « ancienne poste ». Un acheteur potentiel s'est montré intéressé par courriel.

Il est possible de réaliser une vente de gré à gré sans publicité. Le local « Baume Vé'loc » qui fait partie de la maison est reconductible pour 3 ans à compter de juillet 2019.

La commune veillera à ce que le nouvel acquéreur poursuive la location du local annexe à l'activité Baume Vé'loc.

Le produit de la vente pourrait être réinjecté dans la construction d'un local pluri associatif : bibliothèque, salle multimédia, local associations...

EXAMEN DES PROJETS 2019 : DOSSIERS EN COURS

Balcon : le bureau d'architecte « L'agence » a remis son « Avant-projet-sommaire » ; nous sommes toujours en attente du projet du bureau d'études (BSY Ingénierie). Une demande de subvention auprès du Département a été faite.

Une délibération est prise à l'unanimité pour demander la subvention au titre de la D.E.T.R.

Entrées village : une réunion de la commission CETOR aura lieu jeudi 24 janvier pour le suivi du dossier « entrée Route de Valréas ».

Climatisation local « Mairie » : devis des Ets CHANABAS de 5 529.83 € HT ; une demande de subvention sera faite au Département. Toutefois il convient de solliciter un devis complémentaire en vue d'une extension de la climatisation à la salle du conseil municipal ; un devis sera demandé pour une fenêtre à double vitrage dans le bureau du Maire.

Hangar : les travaux ont commencé ce jour (piliers). Le décaissement a été réalisé (20 m x 8 m).

EGLISE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau de la situation financière de fin de travaux. Un article en ce sens sera inséré dans le prochain bulletin municipal.

POINT D'EAU INCENDIE SOLERIEUX : DELIBERATION NOUVELLE CONVENTION PARTICIPATION FINANCIERE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Trésorerie a rejetée la précédente délibération du 17 janvier 2017 concernant la participation au financement des travaux de sauvegarde du « Bois de Suze ». En effet, la trésorerie souhaite ne voir apparaître que les taux de pourcentage sans indiquer les montants en € soit pour la Commune de Baume : 14.36 %. Une délibération est prise à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention « sauvegarde et sécurité du Bois de Suze, création de desserte forestière » entre la commune de Solérieux et la Commune de Baume.

STADE : MISE AUX NORMES ECLAIRAGE STADE + REMPLACEMENT DES PROJECTEURS (étude à confirmer)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du Plan de l'Avant-Projet Sommaire correspondant au remplacement des projecteurs au stade de Football.

Le coût du projet est estimé à 42 500 € ; ce montant représente une enveloppe globale et sera révisé de manière détaillée lors de l'élaboration de l'étude définitive en fonction des choix de la commune.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour la poursuite de l'étude par le S.D.E.D.

Une délibération est prise à l'unanimité pour autoriser le maire à lancer l'étude définitive.

RESOLUTION GENERALE DU 101^{ème} CONGRES DES MAIRES : DELIBERATION DE SOUTIEN

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la résolution générale du 101^{ème} Congrès des maires, présentée le 22 novembre dernier ; elle a été adoptée à l'unanimité du Bureau de l'AMF, représentatif de la diversité des territoires et des sensibilités politiques.

Afin de donner plus de force à ce document en vue de la négociation que l'AMF engagera avec l'Etat, celle-ci invite les communes à le mettre en débat lors du conseil municipal et le soutenir au moyen d'une délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

QUESTIONS DIVERSES

Mr GACHON fait part au conseil municipal qu'il a inscrit la Commune pour la mise à disposition d'une salle communale en vue du Grand Débat National. La réunion se tiendra le 06 février à 18 H 00 dans la salle des fêtes.

FIN DE LA REUNION : 20 H 30

Prochaine réunion du Conseil municipal : 26 février à 18 H 00